

# L'Écho de Boigny

# Mairie

3 rue de Verdun  
45760 Boigny sur Bionne  
Tel : 02 38 75 21 32  
Site : [www.boignysurbionne.fr](http://www.boignysurbionne.fr)

 Page facebook : Municipalité Boigny sur Bionne

## **Ouverture de la Mairie :**

Lundi, mercredi, et vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h  
Mardi : 14h - 18h  
Jeudi : 14h - 19h

|                                                     |    |
|-----------------------------------------------------|----|
| Le bout du tunnel ?.....                            | 3  |
| Au revoir Isabelle.....                             | 4  |
| Médaille du travail .....                           | 4  |
| Élections : appel à volontaires.....                | 4  |
| Enfance jeunesse.....                               | 5  |
| Finances .....                                      | 6  |
| Travaux.....                                        | 8  |
| Que faire de vos déchets ? .....                    | 10 |
| Mobilisations pour une commune propre.....          | 10 |
| Territoire Engagé pour la Nature .....              | 11 |
| L'arbre et l'homme.....                             | 12 |
| Découvrir la biodiversité des bords de Bionne.....  | 13 |
| Un « caquetoire » devant l'église de Boigny ? ..... | 14 |
| Festival.....                                       | 17 |
| Mieux vivre ensemble, c'est l'affaire de tous.....  | 18 |
| Agenda .....                                        | 22 |
| Fête de la Saint Pierre.....                        | 22 |

Directeur de la publication : Luc Milliat – Maire de Boigny sur Bionne  
Rédaction et mise en page : Valérie Vitoux  
Crédit Photos : Mairie de Boigny sur Bionne  
Couverture : Sapin d'Andalousie ou sapin d'Espagne (Abies pinsapo), photo Claude Humbert

Imprimé par Prévost-Offset – 02 38 54 44 89  
Dépôt légal mai 2021 – Mairie de Boigny sur Bionne  
02 38 75 21 32  
[boigny.com45@gmail.com](mailto:boigny.com45@gmail.com)



Papier issu de pâtes  
produites à partir  
de forêts gérées  
durablement

# Le bout du tunnel ?

En cette fin de troisième confinement, le bout du tunnel commence à se profiler.

Les plus pessimistes me diront que ce n'est pas encore fait. Les optimistes verront la perspective d'un retour à une vie « normale » se dessiner tout doucement. Je préfère envisager cette hypothèse. Peut-être que cette épidémie sera enfin enrayerée avec nos vaccinations qui montent en puissance.

Cela nous permettrait d'envisager avec sérénité les élections des 20 et 27 juin prochains. Cette fois-ci, deux élections en une, les régionales et les départementales. L'organisation de cette double élection déjà complexe en soi, se verra alourdie par les mesures sanitaires du moment, avec des consignes qui ne sont pas encore connues à ce jour. Nous aurons, plus que jamais, besoin de volontaires pour la tenue des bureaux de vote et le dépouillement. N'hésitez pas à vous inscrire.

La fin se profile également pour les travaux du centre bourg, avec la réalisation de la couche de roulement et des trottoirs, puis des espaces verts. La circulation va bientôt redevenir « libre ». Ce ne sera pas fini pour autant... Les arbres seront plantés à l'automne, mais d'ici là, c'est le chantier de démolition de l'ancienne Poste qui va commencer, puis la construction du projet immobilier « Convergence ».

Reprendre une vie normale, c'est aussi reprendre nos bonnes habitudes, entre voisins, en respectant quelques règles élémentaires de savoir vivre, en évitant les tondeuses trop matinales et les déchets jetés n'importe où sauf à la déchetterie. Certains d'entre nous avaient fini par oublier ces règles de bon sens.

Reprendre une vie normale, c'est ressortir à nouveau, partager un bon moment entre amis, autour d'un repas ou d'un concert... ou les deux, comme avant, sur l'île de la Bionne.

Certains diront qu'il s'agit là d'un optimisme irréaliste... mais après tout, c'est parfois intéressant de se fixer des challenges.

Avec le Comité des fêtes, ce ne serait pas le premier que nous pourrions relever. Voir le sourire et le bonheur dans les yeux des gens c'est toujours motivant.

Et pourquoi ne pas imaginer un festival de musique, fin août ?



Luc Milliat, Maire

## Au revoir Isabelle

Isabelle Cazeaux nous a quittés le 22 mars à l'âge de 48 ans.

Discrète mais attentive, dévouée mais réservée, Isabelle a participé à la vie publique en tant que conseillère municipale de 2014 à 2020.

Elle s'était mariée récemment, nous la connaissions mieux sous son nom de jeune fille : Isabelle Royer.

Tout en travaillant sur le site d'IBM de la commune, elle s'est investie dans le bénévolat pour le club de tennis de Boigny, les dirigeants ont appris la nouvelle avec une très grande tristesse.

Nos sincères condoléances à son mari Christophe ainsi qu'à son fils Matthieu.

L'équipe municipale la remercie encore pour son engagement, les élus ont observé une minute de silence lors du conseil municipal du 13 avril.



## Médaille du travail

Mercredi 7 avril, en comité très restreint, Luc Milliat a remis à Edouard Druelle la médaille d'or pour 35 ans de travail. Edouard travaille au restaurant scolaire depuis mars 1983.



## Élections : appel à volontaires

Bien que nous n'ayons pas encore tous les éléments quant à l'organisation du double scrutin pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021, la commune est à la recherche d'assesseurs pour les bureaux de vote.

Le rôle d'un assesseur est d'assister le président de bureau.

Ses missions sont : vérifier l'identité des électeurs, vérifier les procurations, faire signer la liste d'émargement.

Pour pouvoir devenir assesseur, il suffit d'avoir au moins 18 ans et être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Vous voulez participer ? Contactez-nous par e-mail [elections@boignysurbionne.fr](mailto:elections@boignysurbionne.fr) ou au 02 38 75 21 32.

## Enfance jeunesse

### Quoi de neuf en TAP ?

Avec les restrictions liées à la situation sanitaire, fini le sport en intérieur, il faut donc trouver des alternatives. Heureusement, les animateurs sont pleins de ressources.

Un vendredi du mois de février, la place de l'école s'est ainsi transformée en ferme pédagogique itinérante. Les enfants ont pu profiter de chèvres en liberté, d'un âne, de poneys, de lapins, de cochons d'inde, de poules, de dindons... c'était vraiment super !

Et en plus de tous ces animaux, des balades en calèches étaient proposées, tout ça grâce à l'intervention de la ferme pédagogique de Sébastien et Lucie Chenue de Fay aux Loges. Un super moment pour tous les enfants de la maternelle et de l'élémentaire.

### Le midi aussi c'est la folie !

Le temps de la pause méridienne n'est pas en reste, les animateurs ont toujours de bonnes idées pour amuser vos enfants. Comme par exemple le Repas Minions proposé au mois de mars avec un super repas dans le thème jaune et bleu, préparé par la cantine. Le Banana Split Minions était délicieux !

Des parcours sportifs pour décrocher la lune, récupérer des bananes et empêcher les Minions de se transformer en monstres ont été proposés. Tout le monde a joué le jeu, c'était vraiment très amusant...

### Séjour hiver 2021 ADL Caillaudière - Voyage en Asie

Du 22 février au 5 mars, les enfants de l'accueil de loisirs (ADL) de la Caillaudière ont pu voyager en Asie.

Au programme : fresque sur le Japon — avec la participation de Art Design Inspiration —, beaucoup de cuisine — notamment un gâteau loup incroyable et un cake aux litchis —, des figurines Kawaii, de la peinture florale, de la K-Pop, du manga — avec la venue de Christophe Cointault, mangaka, auteur de *Wind Fighters* — ou une journée dans les étoiles avec le Cosmorium d'Orléans.

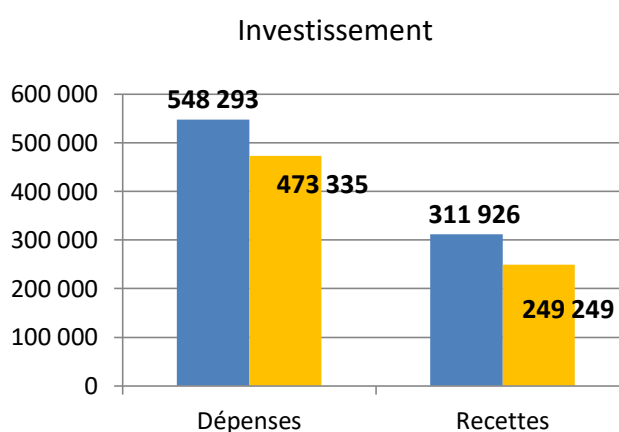
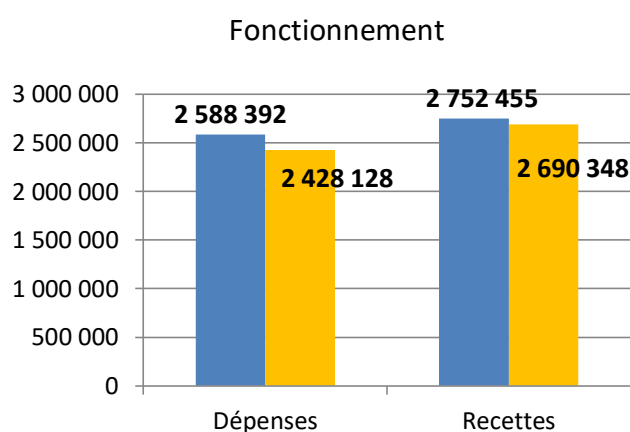
Et n'oublions pas le centre équestre de la Loge Cognet avec lequel les enfants ont pu s'essayer à la voltige, au maniement du *katana* et du *shuriken* sur cheval ou encore au *yabusame*, le tir à l'arc à cheval ! Bref, de l'évasion au rendez-vous pour nos jeunes Boignaciens qui en ont bien besoin en ce moment.



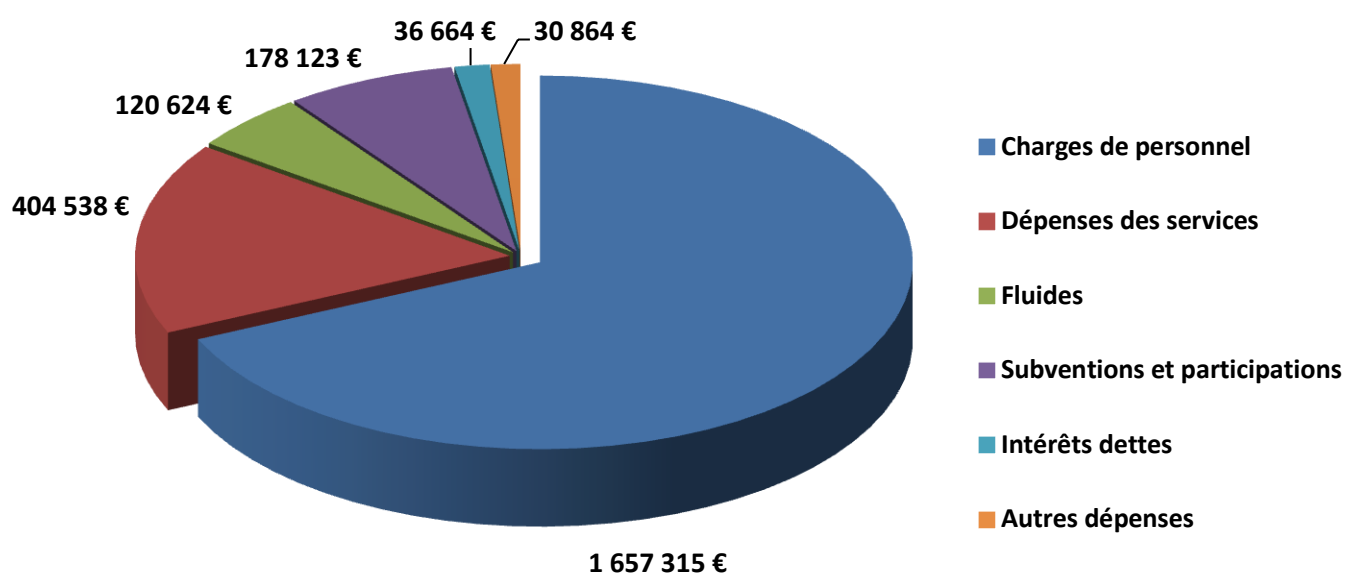
## Retour sur 2020

Malgré les contraintes liées à la période Covid, nous avons eu des résultats proches des prévisions en **fonctionnement**. Les surcoûts liés à la pandémie ont été globalement compensés par les économies réalisées lors des annulations d'événements ou fermetures de services.

En **investissement**, les ralentissements imposés par le confinement ont induit des retards dans la réalisation des travaux et donc des subventions qui étaient liées. Ces travaux seront reconduits en 2021.



■ Budget Primitif (BP) : le budget prévu en début d'année 2020.  
 ■ Compte Administratif (CA) : ce qui a été réalisé au cours de l'année 2020.



## Grandes dépenses 2020 :

|                                                             |          |
|-------------------------------------------------------------|----------|
| City stade :                                                | 49 667 € |
| Lave-vaisselle au restaurant scolaire :                     | 30 872 € |
| Réfection du mur du cimetière :                             | 21 527 € |
| Aménagement des allées du cimetière :                       | 14 993 € |
| Réfection des trappes de désenfumage foyer socio-culturel : | 14 033 € |
| Four mixte au restaurant scolaire :                         | 11 328 € |
| Rénovation du mur de tennis :                               | 10 187 € |
| Réparation faîtage à la Caillaudière :                      | 8 897 €  |
| Matériel d'illumination :                                   | 7 500 €  |
| Climatisation salle polyvalente école :                     | 6 774 €  |
| Tondeuse :                                                  | 5 242 €  |
| Columbarium :                                               | 4 700 €  |

## Le budget 2021

Le budget 2021 aura un caractère exceptionnel et marquera un point de rupture avec les années précédentes : durant 6 ans de gestion particulièrement économe, la municipalité a préparé les financements de travaux importants planifiés depuis 2015.

Cette anticipation prudente va permettre de réaliser en 2021 certains travaux de voirie de la ZAC de la Clairière, la rénovation du centre bourg, le chemin des ponts et la réfection de la cour d'école **sans augmentation d'impôts et sans recours à l'emprunt.**

Dans le courant des années suivantes, il nous faudra également statuer sur le financement de la maison de santé, réaliser la place du Centre Bourg puis enfin, le parking de l'école, et prévoir une voie cyclable reliant la ZAC de la Clairière à notre Centre Bourg.

Ces dépenses futures peuvent être envisagées grâce à de nouvelles recettes, générées par les entreprises nouvellement installées sur la commune, ainsi que le versement d'une participation de Nexity, dans le cadre de la ZAC de la Clairière.

Au total, pour 2021, il est prévu **770 000 €** de dépenses d'investissement dont 47 000 € de report, mais avec **344 000 € de recettes**. Soit un **coût communal de 426 000 €**.

### Parmi ces grandes dépenses :

|                                                              |                                                      |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Centre Bourg : Participation aux travaux :                   | 205 000 €                                            |
| Participation voirie ZAC de la Clairière :                   | 128 000 €                                            |
| Chemin des ponts (bords de Bionne) :                         | 100 000 € dont 20 000 € de subvention du département |
| Réfection cour d'école :                                     | 85 000 €                                             |
| Rénovation lambris Foyer Pierre Brulé :                      | 48 000 €                                             |
| Restaurant scolaire : four, frigo, séchage, lave-vaisselle : | 27 000 € dont 20 000 € de subvention du département  |
| Modification sanitaires école maternelle :                   | 15 000 €                                             |
| Remplacement jeux école maternelle :                         | 14 000 €                                             |
| Eclairage Foot :                                             | 12 000 €                                             |
| Rénovation alarmes :                                         | 12 000 €                                             |
| Stores écoles :                                              | 10 000 €                                             |

## Changements dans la fiscalité locale : comment s'y retrouver ?

**Taxe d'habitation pour les résidences principales :** elle est déjà supprimée pour la majorité d'entre nous et le sera progressivement pour les 20% de foyers ayant des revenus plus élevés d'ici 2 ans. Elle reste due pour les résidences secondaires.

Les communes perdent ainsi une ressource financière, mais elle leur sera compensée.

**Comment ? via la taxe foncière (TF).** Les départements, qui perçoivent une partie de la taxe foncière payée par les propriétaires, abandonnent cette ressource aux communes, donc **sans augmentation pour le contribuable.**

|      | Taux TF<br>Commune de<br>Boigny | Taux TF<br>Département du<br>Loiret | Total  |
|------|---------------------------------|-------------------------------------|--------|
| 2020 | 22,35%                          | 18,56%                              | 40,91% |
| 2021 | 40,91%                          | 0                                   | 40,91% |

Les départements verront cette perte de recette compensée par la décentralisation d'une ressource fiscale de l'État.

### Autres changements :

- Pour faire face à ses investissements la Métropole devrait augmenter pour 2021 le taux de la TF qu'elle perçoit.
- Compte tenu de la bonne gestion des ordures ménagères et de l'assainissement, les 2 taxes correspondantes vont baisser dès 2021.
- Ces 3 évolutions : TF Métropole, Ordures ménagères et Assainissement qui se compensent partiellement seront favorables aux locataires et assureront une relative neutralité pour les propriétaires occupants de logement.
- Sur décision des pouvoirs publics, afin de favoriser la relance économique et abaisser les taxes sur l'outil productif, la base de la taxe foncière sera réduite de moitié pour les entreprises industrielles. Là aussi, l'État a prévu un mécanisme de compensation à l'euro près pour ne pas léser les communes.

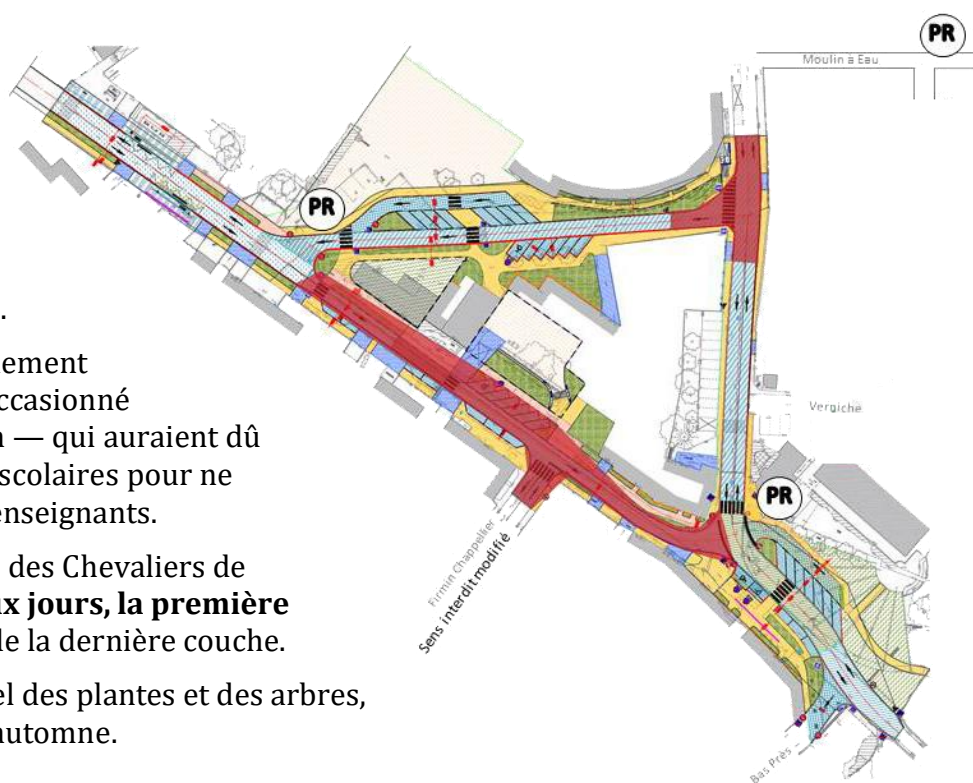
## Travaux

**Centre bourg :** les travaux sont entrés dans leur dernière phase.

La **phase 10** concerne principalement les enrobés. Cette opération a occasionné des perturbations de circulation — qui auraient dû avoir lieu pendant les vacances scolaires pour ne pas impacter les parents ni les enseignants.

Le pont sur la Bionne et la place des Chevaliers de Saint Lazare seront **fermés deux jours, la première semaine de mai**, pour la pose de la dernière couche.

Afin de respecter le cycle naturel des plantes et des arbres, les plantations seront faites à l'automne.



## Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Clairière :

L'aménagement de la première tranche est terminé. Les premiers constructeurs sont arrivés et de nouvelles habitations sortent déjà de terre.



**Terrains de football :** remplacement de l'éclairage des terrains par des leds.



## Foyer socio-culturel :

- Remplacement du dôme (toiture)
- Peinture des placards des associations et du mur intérieur (réalisée par l'entente Boigny - Saint Jean de Braye).

**Restaurant scolaire :** remplacement du tunnel séchant.

## Cimetière :

- Réfection complète du mur du fond,
- Ajout de deux columbariums.



**Les Époisses :** réfection des protections de l'espace partagé piétons-cyclistes.



**La Caillaudière :** installation d'une fontaine.



# Que faire de vos déchets ?

**L'espace public n'est pas une poubelle.** Il est interdit d'y jeter vos déchets, gravats, mouchoirs, masques, bouteilles plastiques, gourdes de compote, canettes, mégots...

Des poursuites seront systématiquement engagées lors de dépôts sauvages.

Le produit des tontes de jardin et des tailles de haies ne doit pas être jeté sur l'espace public, dans les espaces verts, sur les bords de Bionne... Même pour des déchets qui vous semblent naturels, la nature n'est pas une poubelle.

Le brûlage des déchets est interdit.

Pour vos **déchets verts**, une bonne pratique : le **composteur**, sinon la **végé'tri** de Chécy est là pour ça !

Vous vivez en maison individuelle ? Vous pouvez obtenir un composteur auprès de la métropole :

<https://www.orleans-metropole.fr/form/j-adopte-un-composteur>

Vous vivez en immeuble collectif ? Vous pouvez contacter votre syndic de copropriété ou votre

baillleur et demander l'installation d'un composteur partagé. Là aussi la métropole peut aider.

Vous avez plus de 75 ans ou vous êtes une personne à mobilité réduite ? Un service de collecte des déchets verts vous est proposé tous les 15 jours entre avril et novembre. Inscrivez-vous auprès de la mairie pour bénéficier de ce service. Vous pouvez nous contacter à l'adresse e-mail suivante :

[cdias@boignysurbionne.fr](mailto:cdias@boignysurbionne.fr)

Vous pouvez aussi contacter le service Qualité Déchets d'Orléans Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h au 02 38 56 90 00.

## Déchetterie et végé'tri de Chécy

Parc d'activité de la Guignardière  
58 rue Pierre et Marie Curie  
Tel : 02 38 91 37 59

## Déchetterie de Saint Jean de Braye

rue de la Burelle  
Tel : 02 38 56 90 00

# Mobilisations pour une commune propre

## La M.A.S. des Saulniers nettoie la commune

Les premiers jours ensoleillés sont particuliers pour la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) des Saulniers. La dernière semaine de février a été consacrée à l'écologie et la nature. Plusieurs animations étaient au programme.

Un des moments forts : une belle action citoyenne pour protéger l'environnement avec une randonnée de 3,5 km pour nettoyer les abords de la MAS et plusieurs chemins de la commune. Au total 8 kg de déchets ont été récupérés par les résidents, accompagnés pour l'occasion de l'**Association Escalé** et des jeunes de la Source.

Ils ont mis à disposition leur savoir-faire et de beaux binômes se sont naturellement constitués. La commune salue et remercie chaleureusement les résidents et les animateurs pour cette initiative.



## Vingt-deux marches de ramassage organisées sur Orléans Métropole

Samedi 20 mars, en lien avec l'initiative du collectif *Orléans zéro plastique*, la commune a proposé à ses administrés une marche de ramassage de déchets (ou *cleanwalk*).

Près de quarante Boignaciens et Boignaciennes, gants et sacs poubelles en main, sont partis sillonner les environs à la recherche des déchets abandonnés.

Cette belle mobilisation d'une quarantaine de personnes a permis de collecter et trier environ 200 kilos de déchets en tout genre : canettes, bouteilles en verre, plastique... Les déchets les plus volumineux ne tenaient pas sur la photo !

Un grand bravo à tous les bénévoles, petits et grands !

La prochaine collecte aura lieu samedi 12 juin.



## Territoire Engagé pour la Nature

En mars, la commune a été reconnue « Territoire Engagé pour la Nature ».

Ce dispositif national, lancé en 2019 par les Régions de France et le Ministère de la Transition Écologique, vise à mobiliser et accompagner les collectivités qui s'engagent concrètement en faveur de la biodiversité.

Cette marque de reconnaissance est attribuée aux collectivités volontaires (communes ou intercommunalités) ayant présenté un plan d'actions à engager dans les trois ans en faveur de la biodiversité.

Une des actions que la commune souhaite mettre en place pour les trois années à venir concerne la cour de l'école élémentaire avec la plantation d'arbres afin de créer des zones de fraîcheur, un aménagement revu, une cour agrandie, des espaces mieux définis et plus conviviaux.

Il est aussi prévu la remise en état des mares du parc de La Salle afin de préserver et développer la biodiversité existante.

Deux îlots de fraîcheur seront créés, en concertation avec les habitants, rue des Hauts Bois et rue Bosquet du Parc avec un réaménagement complet de ces deux quartiers pour y créer des zones de repos, de rencontre mais également ralentir la vitesse des automobiles.

### Le chemin des ponts

C'est le nom du sentier qui sera créé cette année, sur la rive de la Bionne, entre la passerelle de la rue du Moulin à eau et le pont. Des panneaux expliquant la biodiversité des bords de Bionne y seront posés.



# L'arbre et l'homme

Le 11 février 2021, le Conseil Métropolitain a voté le **barème de l'arbre**. L'objectif est de mieux protéger les arbres sur l'espace public métropolitain. Le barème servira de base de calcul, de **façon préventive** en donnant une valeur à chaque arbre, de **façon curative** lors de constatation de dégâts. Le barème prend en compte l'espèce, les dimensions, la localisation, l'intérêt paysager, l'intérêt écologique...

La commune de Boigny a décidé de voter, en cohérence, le même barème lors du Conseil Municipal du 13 avril 2021, protégeant ainsi les arbres présents sur l'espace public communal.

À compter de cette date, les entreprises autant que les particuliers qui viendraient à endommager, blesser ou couper un arbre sur l'espace public volontairement ou non, pourront être sanctionnés.

Certains habitants qui ont fait le choix de vivre à Boigny entourés d'arbres, à la campagne, sollicitent de plus en plus la municipalité afin de faire abattre ces mêmes arbres autour de chez eux. À cause des feuilles qui tombent l'automne, à cause de l'ombre portée sur la terrasse ou sur le potager, par peur du vent... ils ont tous une raison.

La commune de Boigny sur Bionne est constituée d'un tiers de paysage arboré. C'est ce qui fait son charme. Il ne faut pas oublier que l'arbre est un producteur d'oxygène, un purificateur d'air et un capteur de carbone, qu'il lutte contre l'érosion des sols, améliore la qualité de l'eau et favorise la biodiversité et qu'il participe à la régulation des températures et atténue les îlots de chaleur.

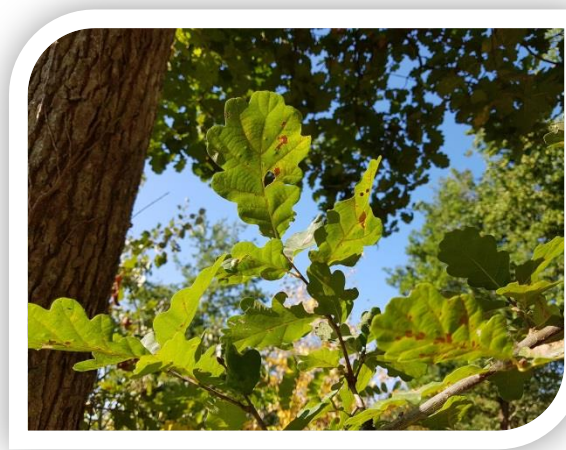
Il arrive pourtant que la commune ou la métropole fasse abattre des arbres. Pas pour céder aux demandes d'un habitant, mais parce que cela s'avère nécessaire.

Avant chaque abattage, une expertise scrupuleuse est demandée à l'Office National des Forêts (ONF). Les arbres sont étudiés de la racine à la cime. Certains sont scannés afin de voir si les troncs sont fragilisés par des maladies, des champignons ou des creux. À l'issue de cette expertise, l'ONF rend un rapport détaillé pour chaque arbre et demande de tailler ou d'abattre si nécessaire.

Pour quelles raisons ?

- Certains arbres sont malades, soit attaqués par un parasite, un champignon, soit n'ont pas supporté les trois derniers étés très chauds ;
- D'autres sont en fin de vie et afin de conserver un paysage arboré, il convient de les retirer pour replanter de jeunes sujets ;
- À d'autres endroits, les arbres ont poussé trop serrés et sont donc fragilisés. Dans ce cas, un choix est fait pour retirer les plus fragiles et permettre aux plus robustes de se développer.

Afin de permettre à la biodiversité de se développer, il peut nous arriver de laisser des bois morts ou coupés au sol. Certaines plantes ou insectes raffolent de bois en décomposition et certains oiseaux ou petits mammifères raffolent de ces mêmes plantes ou insectes.



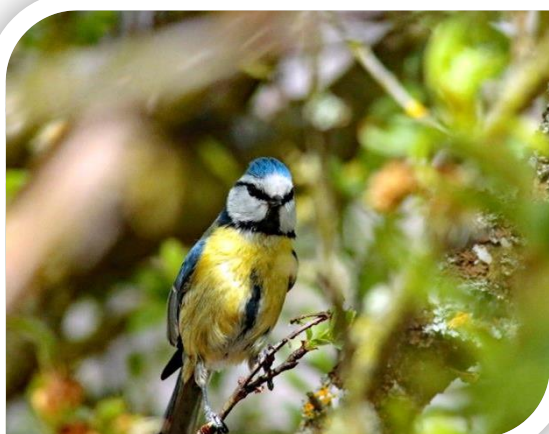
## Découvrir la biodiversité des bords de Bionne

En 2019 et 2020, la municipalité, avec l'aide de la métropole d'Orléans, a fait réaliser un inventaire de la biodiversité communale.

À l'issue, trois ateliers sont prévus par Loiret Nature Environnement (LNE), à destination des habitants de la commune.

Le premier a eu lieu le 3 mars 2021 avec les 10 – 14 ans du centre de loisirs. Les jeunes ont créé des nichoirs pour les mésanges, ce qui leur a permis d'utiliser des outils tels que marteaux et perceuse pour l'assemblage, pyrogravure pour la décoration.

Les nichoirs ont ensuite été implantés sur les bords de la Bionne (deux sur l'île de la Bionne et deux derrière le centre de loisirs).



Le second, qui concerne les enfants de l'école maternelle et de la classe plume, est programmé le 10 juin.

Les enfants accompagnés de leurs enseignants et d'un animateur LNE feront une ballade découverte des insectes et petites bêtes des bords de Bionne.



**Le dernier vous concernera tous.** Samedi 19 juin, un animateur LNE vous fera découvrir la biodiversité communale par une ballade d'environ une heure et demie.

Si cette promenade découverte vous intéresse, vous pouvez vous inscrire à :

[participation.boigny@gmail.com](mailto:participation.boigny@gmail.com)

en précisant l'horaire que vous préférez :

- de 9h à 10h30,
- ou de 10h30 à 12h.

**Attention, le nombre de places est limité !**



# Un « caquetoire » devant l'église de Boigny ?

La création de la ZAC de la Clairière va permettre de réaménager les alentours de l'église Saint-Pierre ès-Liens. L'équipe municipale envisage notamment de faire reconstruire le *caquetoire*.

Depuis son agrandissement au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à la Révolution, l'église de Boigny disposait devant sa porte d'un espace couvert en forme d'*auvent*, comme beaucoup d'églises romanes de la région. Ce *porche* permettait aux fidèles d'échanger des nouvelles après une cérémonie religieuse.

C'est dans le *pays guépin* qu'est apparu, au début du XX<sup>e</sup> siècle, le terme de *caquetoire*.

Au Moyen-Âge, on appelait l'Orléanais le *pays guépin*. Si les habitants avaient en effet la réputation d'être chaleureux et accueillants, les visiteurs se méfiaient de leur esprit sarcastique, piquant comme une guêpe. En voici un exemple, immortalisé dans une carte postale de 1900. L'histoire se passe au 97 rue des Tertres :

- Alors, la p'tite mère, on s'prepare à laver son linge en famille ?...
- Oui dà !... Du temps qu'vous allez taquiner l'goujon, qui s'ennuie de n'pas voir de ch'tite bête au bout d'vot' cagne !



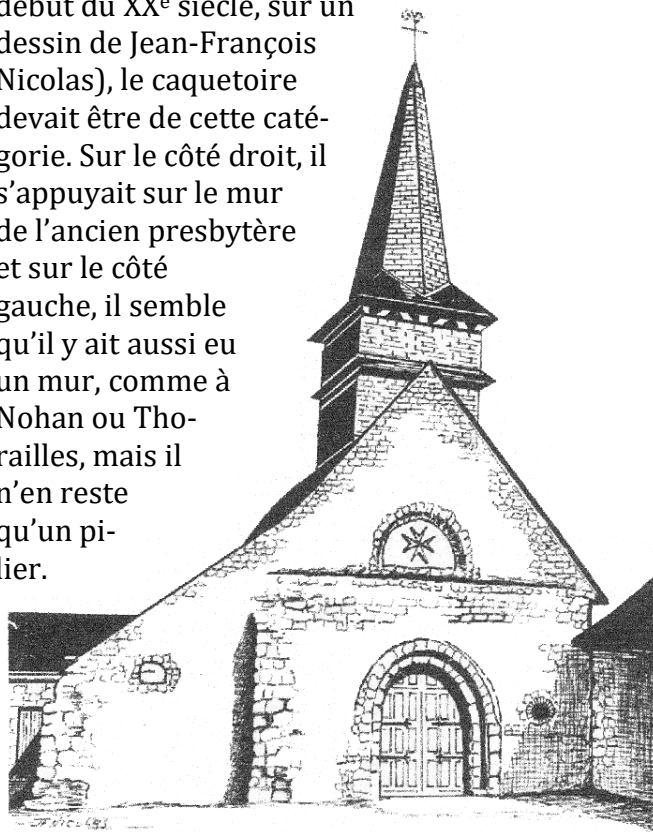
L'expression s'est alors répandue rapidement dans tout le Gâtinais et la Sologne, et jusqu'au Berry et au Bourbonnais. Ce mot demeure considéré comme un régionalisme, car aucun dictionnaire ancien n'en fait mention.

Avant la naissance des conseils municipaux, c'est sous cet auvent que le consul local réunissait les conseillers du village pour débattre des problèmes de la communauté.

## L'aspect des caquetoires de notre région

Le toit des caquetoires de notre région est souvent à une seule pente. Généralement, les poteaux avant supportant le toit sont posés sur des murets, qui deviennent autant de sièges pour les visiteurs.

À en voir le solin qui reste bien visible sur la façade de notre église (on le remarquait déjà, au début du XX<sup>e</sup> siècle, sur un dessin de Jean-François Nicolas), le caquetoire devait être de cette catégorie. Sur le côté droit, il s'appuyait sur le mur de l'ancien presbytère et sur le côté gauche, il semble qu'il y ait aussi eu un mur, comme à Nohan ou Thorailles, mais il n'en reste qu'un pilier.



Reconstruire un caquetoire devant l'église de Boigny lui donnerait belle allure, mais permettrait aussi de repousser les eaux de pluie, qui n'ont que trop tendance aujourd'hui à s'engouffrer dans l'église.

Dans un prochain article, nous vous raconterons comment, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'église de Boigny, qui devait être vendue aux enchères et démolie, a été sauvée par les habitants du village.

qui se sont insurgés contre ce projet et ont eux-mêmes et avec leurs propres deniers réparé les outrages faits par la Révolution. Reconstruire aujourd'hui le caquetoire est un hommage à ces Boignaciens d'antan.

René Sobrero  
Secrétaire de l'association *Boigny Patrimoine et Histoire*



Lombreuil (Loiret)

## Un ou une ?

Au Moyen-Âge, il existait bien **une** caquetoire : « Chaise basse qui a le dos fort haut et qui n'a point de bras, où l'on babille à l'aise auprès du feu » (Dictionnaire de Trévoux, 1771). Le siège est assez large pour que les bourgeoises puissent y étaler leurs robes sans les froisser et que des porteurs puissent glisser dessous des *brancards* (longues et solides branches), afin de les promener dans les rues.

Ce sont elles qui ont appelé ces sièges des *caquetoires*. Ces dames demandaient à leurs porteurs de s'arrêter en pleine rue pour discuter de tout et de rien, comme le signalait déjà le satiriste Henri Estienne en 1735, dans son *Apologie pour Hérodote* : « Il n'y a pas d'apparence que les femmes aient alors le bec gelé ; pour le moins, j'en repon pour celles de Paris, qui ne se sont tenu d'apeler des caquetoires leurs sièges ».

ÉTUDES - CONSEILS - CONCEPTIONS  
RÉALISATIONS - COORDINATIONS  
EXPERTISES

DANIEL HUSSON

Maître d'Oeuvre  
en Bâtiment T.C.E

Tél. 02 38 75 08 75  
Fax. 02 38 75 08 68  
Mob. 06 08 06 55 27  
Email. daniel.husson0692@orange.fr

sur rendez-vous

670, "Les Epoisses" - 45760 Boigny Sur Bionne

**iad**

Anthony **BEZILLE**

07 86 24 49 59

anthony.bezille@iadfrance.fr

iad France

Votre conseiller\* immobilier sur Boigny-sur-bionne et ses alentours

\*Mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de Orléans sous le numéro 830473203, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

# O'TEMPO

DU 27 AU 29 AOÛT 2021  
BOIGNY-SUR-BIONNE



## LE FESTIVAL O'TEMPO

Le Festival O'TEMPO est né de la volonté de proposer un **Festival musical populaire** dans la métropole orléanaise. Nous avons la joie de vous annoncer la tenue de cette **première édition le 27, 28 et 29 Août 2021** à **Boigny-Sur-Bionne**. Aujourd'hui, la programmation prévue se livre sur **deux têtes d'affiche par jour**. Vous retrouverez également deux premières parties avec des groupes Orléanais.



*L'équipe VVMS PROD, organisatrice du Festival O'TEMPO, est plus que jamais motivée pour mettre à nouveau en scène le monde de la culture pour ainsi retrouver le plaisir, le partage et l'émotion du spectacle dans la métropole Orléanaise.*

Romain LESECQ,  
Directeur général du Festival O'TEMPO



Les dernières annonces gouvernementales du 18 février 2021 autorisent la tenue des festivals d'été. Elles imposent des jauges maximales à **5000 spectateurs assis**. Cela nous permet de maintenir notre toute première édition mais avec l'obligation de repenser la configuration initiale. Une programmation allégée, une organisation réfléchie mais une volonté toujours aussi présente.

La taille et la capacité du festival ont été pensées pour que chacun y trouve sa place (spectateurs, artistes, techniciens, prestataires, partenaires, bénévoles). Une **scène de 180m²** tout équipée s'installera sur notre site pour accueillir 8 artistes de styles musicaux différents :



47TER



AYQ



DIVA FAUNE



MADAME MONSIEUR

### Vendredi 27 Août :

Dinsha (Trip-Hop/Funk)  
Madame Monsieur (Pop)  
Diva Faune (Electro-Pop)

### Samedi 28 Août :

Fake IDea (Pop/Rock/Funk)  
Gaël Faye (Rap)  
47TER (Rap)

### Dimanche 29 Août :

AYQ (Folk/Soul)  
Hoshi (Chanson française)



FAKE IDEA



DINSHA

Si un assouplissement des conditions sanitaires imposées par le ministère est annoncé, nous aurons le plaisir de pouvoir vous accueillir dans un village convivial.

## BILLETTERIE

Les premières pré-ventes sont disponibles à partir du **Mercredi 28 Avril 2021** uniquement sur notre site : [www.otempofestival.fr](http://www.otempofestival.fr)

Vous aurez la possibilité de choisir votre **PASS 1 JOUR** ou bien prolonger le plaisir avec un **PASS 3 JOURS**.

PASS 1 JOUR - A partir de 21€

PASS 3 JOURS - A partir de 55€

Ces tarifs sont applicables en préventes uniquement. En cas d'annulation, les billets seront remboursés.

CONTACT INFO : Festival O'TEMPO / [info@vmsprod.com](mailto:info@vmsprod.com)

# Festival

Le festival O'Tempo organisé par VVMS Prod se déroulera les 27, 28 et 29 août sur la plaine de la Cailaudière à Boigny sur Bionne.

La programmation, la billetterie, et toutes les informations dont vous avez besoin sont sur le site :

[otempofestival.fr](http://otempofestival.fr)

Vous êtes boignacien ou adhérent d'une association boignacienne ? Vous êtes prioritaire pour être bénévole durant le festival.

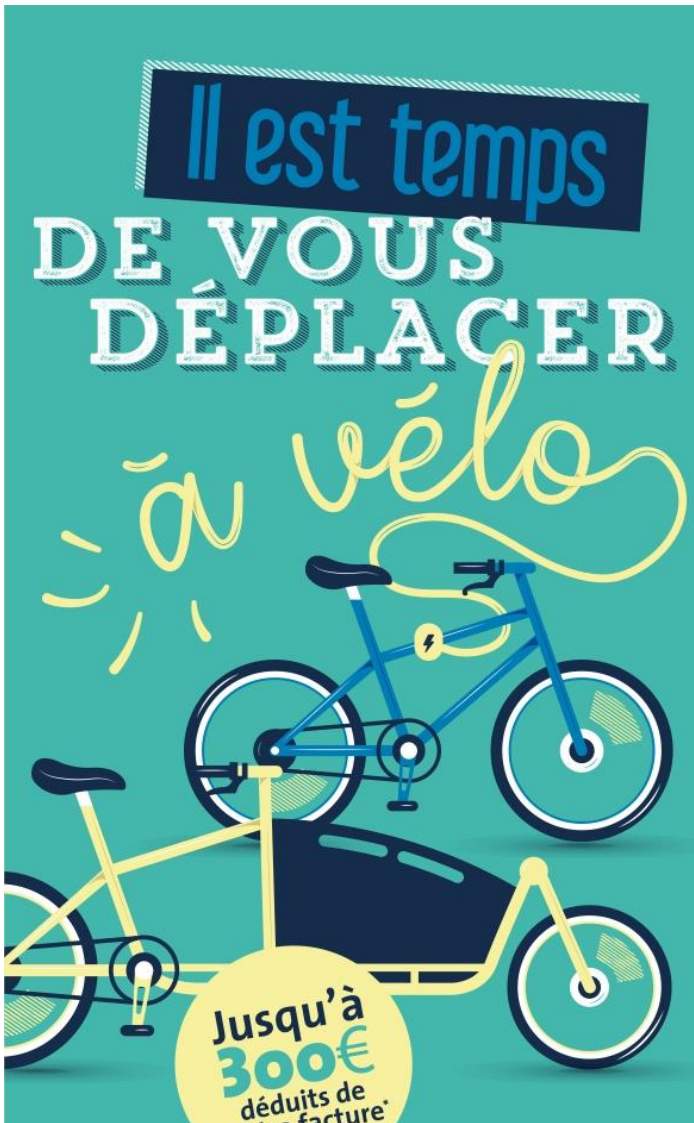
À partir du 15 mai, vous pouvez vous inscrire par e-mail :

[benevole@vvmprod.com](mailto:benevole@vvmprod.com)

Si vous n'habitez pas Boigny, n'oubliez pas de préciser de quelle association boignacienne vous êtes adhérent.

Vous pouvez aussi retrouver les informations sur le site :

[otempofestival.fr/benevoles](http://otempofestival.fr/benevoles)



## Il est temps DE VOUS DÉPLACER à vélo

**Jusqu'à  
300€  
déduits de  
votre facture\***

\*subvention de 25% du prix d'achat TTC, offre soumise à conditions

**ORLÉANS  
MÉTROPOLÉ**

🐦 📺 📷 OrleansMetropole  
[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

### Comment obtenir mon « chèque Vélo » ?

- 

1 **Téléchargez votre dossier sur**  
[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)
- 

2 **Constituez votre dossier :**  
pièce d'identité + justificatif de domicile  
+ justificatif CAF **ou** dernier avis d'imposition  
+ règlement signé
- 

3 **Déposez votre dossier complet**  
en agence commerciale Tao au 4 rue de la  
Hallebarde à Orléans ou à la Vélostation
- 

4 Récupérez immédiatement votre  
« chèque Vélo » si le dossier est complet et éligible
- 

5 **Achetez votre vélo électrique ou cargo**  
avant le 31 décembre de l'année d'émission  
de votre chèque Vélo pour profiter de  
la réduction immédiate auprès  
des vendeurs partenaires\*

\*liste disponible sur [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

# Mieux vivre ensemble, c'est l'affaire de tous

Vous êtes de plus en plus nombreux à déplorer nuisances et incivilités.

Face à ce constat, nous vous rappelons quelques consignes, droits et devoirs du « mieux vivre ensemble » dans ce partenariat qui nous lie tous : commune, citoyen, voisin, association, usager.

En se respectant chacun, nous pouvons contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie.

## 1. Le bruit



Le bruit est générateur de la majorité des conflits entre voisins. Une discussion polie a souvent d'excellents résultats.

### *Pour rappel :*

**L'utilisation d'outils bruyants susceptibles de causer une gêne doit se faire aux jours et heures suivants :**

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables
- de 9h à 12h et de 14h à 19h les samedis
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

## 2. Les animaux

Avoir un animal est source de plaisir mais cela peut devenir une source de conflit avec ses voisins ou les usagers de l'espace public.

Les aboiements répétitifs irritent facilement le voisinage et c'est compréhensible. Il revient aux propriétaires de faire le nécessaire.



Sur l'espace public, un maître qui ramasse les déjections de son compagnon à quatre pattes est un maître responsable. S'il ne le fait pas, il est verbalisable. Pensez à avoir toujours un petit sac dans votre poche.

Vous rencontrez un différend de voisinage ?

Bruits, incivilités, nuisances, agressivité, tensions, conflits...

Et si on en parlait ?

Faites appel à un médiateur au **02 38 76 02 87**

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

**LIEN SOCIAL**  
— & —  
**MÉDIATION**

Association indépendante

11 avenue Montesquieu  
45100 Orléans

[lien-social-mediation@wanadoo.fr](mailto:lien-social-mediation@wanadoo.fr)

[www.lien-social-mediation.org](http://www.lien-social-mediation.org)

### 3. L'espace public

Pour que nous puissions tous profiter de l'espace public, prenons en soin.

L'entretien des **trottoirs** devant chez vous est de votre responsabilité, été comme hiver (désherbage, déneigement...).

Vous souhaitez faire des **plantations** sur une portion du trottoir ? Faites-en la demande auprès de la mairie, qui vérifiera si l'espace est suffisant, et vous orientera dans le choix des végétaux.

Les **haies** ne doivent pas dépasser sur l'espace public en particulier sur les trottoirs et pistes cyclables.

La haie est mitoyenne ? Son entretien est à la charge des deux propriétaires.

La haie est plantée sur votre terrain ? Son entretien, sur ses deux côtés, est à votre charge.

**Évitez de tailler vos haies entre mi-mars et mi-juillet : des oiseaux peuvent y avoir établi leur nid.**

Une interrogation, un besoin d'information ? Contactez-nous ! Les agents du service des espaces verts seront ravis de vous faire profiter de leur savoir.



**Au pont de Boigny**  
**2 rue de Ponchapt**  
**02 38 75 21 06**  
**plats à emporter**  
**du lundi au vendredi**

### 4. Le respect du code de la route

Le stationnement sur les trottoirs ou sur les pistes cyclables n'est pas autorisé. Ils doivent être laissés libres pour les piétons et les cyclistes.

Le parking place des Chevaliers de Saint Lazare est une zone bleue. Le stationnement y est limité à 1h30 entre 7h30 et 19h.

Le parking devant l'école Montesquieu est un **arrêt minute** — le temps de déposer ou de récupérer vos enfants.



Les travaux du centre bourg ont engendré un changement dans le sens de circulation : la rue de Verdun est désormais à **sens unique descendant** entre la rue Montesquieu et la place des Chevaliers de Saint Lazare.



Il semble bon de rappeler que la rue Montesquieu est aussi en sens unique, dans le sens rue de la Commanderie / rue de Verdun.

Le policier municipal est chargé de faire respecter le code de la route et peut, si nécessaire, infliger une amende.

## 5. Travaux et urbanisme

Vous souhaitez faire ou refaire une clôture ? Vous envisagez des travaux et les ouvriers vont utiliser l'espace public pour sécuriser leur chantier ou pour entreposer leur matériel ? Une demande préalable doit être faite auprès du service urbanisme.

Vous avez une question ? Besoin d'une information ? N'hésitez pas à contacter le service urbanisme à l'adresse e-mail suivante :

[urbanisme@boignysurbionne.fr](mailto:urbanisme@boignysurbionne.fr)

Depuis 2019, et en attendant le **Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM)**, c'est le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** qui s'applique.



**Bienvenue  
à ceux  
qui veulent  
se simplifier  
la vie !**



**Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 15h à 19h30,  
le samedi  
de 9h à 12h30 et de 15h à 19h  
et le dimanche  
de 9h30 à 12h30**



**500 Rue de Verdun 45760 BOIGNY-SUR-BIONNE  
Tél. : 02 38 81 16 06**

Le retour des beaux jours donne des envies de travaux. Afin de vous aider, voici des exemples de clôtures et portails. Certains sont conformes au PLU, d'autres non.



Portail ajouré, muret bas plein (inférieur à 1,20m), surmonté d'une clôture ou d'un grillage ajouré d'une hauteur totale inférieure à 1,80m :

**Autorisé**



Grillage ajouré moins d'1,80m doublé d'une haie végétale champêtre : **Autorisé**

Mur plein inférieur à 1,20m doublé ou non d'une haie végétale de moins de 2m : **Autorisé**

Haie végétale de moins de 2m : **Autorisé**



Portail dont la partie supérieure à 1,50m est pleine : **Interdit**

Mur plein supérieur à 1,20m : **Interdit**

Les haies végétales de plus de 2m, les clôtures doublées d'un claustrat de plus de 1,20m sont

**Interdites**

### Exceptions :

Les clôtures entre voisins, en limites séparatives, mitoyennes ou non, doivent seulement respecter le Code Civil : **être inférieures ou égales à 2m.**

Les clôtures situées à **moins de 50 mètres de la Bionne ou de la dérivation (canal)** doivent **être ajourées sur toute leur hauteur**, afin de ne pas entraver le libre écoulement des eaux, en cas d'inondation. Elles peuvent, par exemple, être constituées d'un grillage, doublé ou non par une haie végétale aérée.

### Rappel :

Certains travaux nécessitent un permis de construire, d'autres une déclaration préalable aux travaux. N'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la mairie qui répondra à toutes vos questions :

[urbanisme@boignysurbionne.fr](mailto:urbanisme@boignysurbionne.fr)

02 38 75 21 32.

## GUICHARD PHILIPPE

**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE** *Neuf et Rénovation*

Remplacement de tableau électrique et Mise en conformité

Pose de volets roulants

**MULTI SERVICE**

Aménagement de combles

3 rue des Piverts

45760 BOIGNY SUR BIONNE

**02 38 75 01 41**

**06 13 19 47 62**



**MTP 45**



**JORGE FONSECA**

Gérant

**Carrosserie - Peinture - Mécanique**  
**Ventes de Véhicules neufs et occasions**

36 Rue de la Commanderie  
45760 Boigny sur Bionne

Tél. 02 38 75 20 70  
Fax 02 38 75 20 62  
[contact.mtp45@orange.fr](mailto:contact.mtp45@orange.fr)



**Carrosserie**

**Peinture**

**Mécanique**

**PRÊT DE VÉHICULE**  
**MA VOITURE EST IMMOBILISÉE, PAS MOI !**

**ixell**  
CARROSSERIE

**CHOISIR LIBREMENT**  
**VOTRE CARROSSIER RÉPARATEUR,**  
**C'EST VOTRE DROIT !**

Le saviez-vous ?  
En aucun cas, votre assurance ne peut  
vous imposer un carrossier réparateur.

**MTP 45 : 02 38 75 20 70**



Conseil National des Professionnels de l'Automobile  
[www.cnpsa.fr](http://www.cnpsa.fr)

## Agenda

**8 mai** : Victoire de 1945. Rassemblement à 11h au monument aux morts.

**28 mai** : Inauguration des travaux du centre bourg. À 18h cérémonie officielle et vin d'honneur puis animation musicale avec la participation du Café des Sports. \*

**12 juin** : Grand nettoyage.

**19 juin** : Ballade découverte de la biodiversité des bords de Bionne.

**19 juin** : Fête de la Saint Pierre. \*

**20 et 27 juin** : Élections régionales et départementales.

**Tous les samedis** :

Marché, place des écoles, de 8h à 12h.

\* en fonction des règles sanitaires alors en vigueur.

## Fête de la Saint Pierre

En raison de la crise sanitaire et des élections, la fête de la Saint Pierre a dû s'adapter.

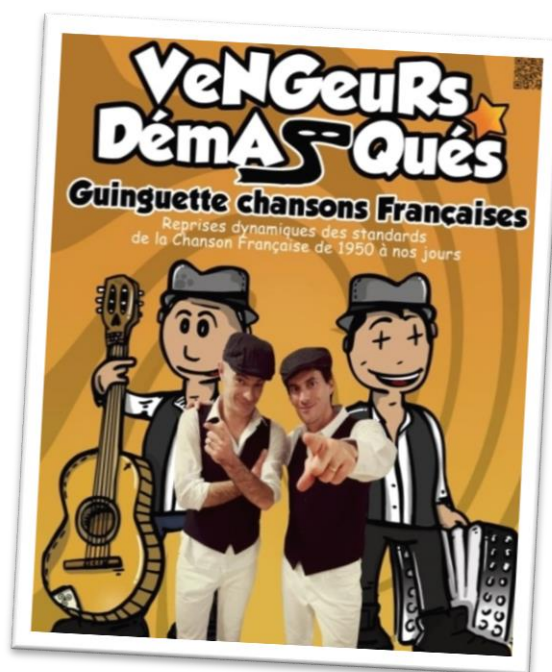
**Samedi 19 juin** en matinée, nous vous proposons une ballade découverte de la biodiversité sur les bords de la Bionne au départ de la Cailaudière.

Le service Enfance/Jeunesse organisera une animation en matinée.

À partir de 12h, en fonction des autorisations sanitaires, un barbecue pique-nique sera organisé sur l'île de la Bionne. Les barbecues seront mis à disposition ainsi que des bancs et des tables mais chacun apporte son pique-nique. Une buvette et un stand de crêpes seront assurés par le Comité des fêtes.



Vous pourrez aussi profiter d'un concert des **Vengeurs démasqués**.



**Maillard Mickael**

Plomberie Chauffage

**Création de salle de bain  
Entretien Installation  
Dépannage gaz / fioul  
Ramonage**

25 rue des Hauts Bois  
45760 Boigny sur Bionne

02 38 75 93 03

06 60 11 03 83

mick.maillard@wanadoo.fr

## Urgences

**SAMU :** 15  
**Pompiers :** 18  
**Gendarmerie :** 02 38 46 83 60  
**SOS Médecin :** 02 38 54 44 44  
**Centre antipoison :** 02 41 48 21 21 (Angers)

## Bienvenue

Crystal Babin, née le 10 mars 2021  
Eden Greugny, né le 13 avril 2021

## Ils nous ont quittés

Yoan Pointeau, le 5 février 2021  
Isabelle Cazeaux, le 22 mars 2021  
Marie-Madeleine Beauhaire, le 26 mars 2021  
Albert Desmazeau, le 4 avril 2021  
Claude Leconte, le 14 avril 2021  
Cécile Nahirnyj, le 19 avril 2021  
Rosalie Tillay, le 19 avril 2021  
Paul Trocon, le 22 avril 2021



## Santé

### Médecins généralistes

Dr. Thomas, Renier, et Bouroubi  
5 place Centre Bourg  
Tel : 02 38 75 22 09

### Médecin pédiatre

Dr. Hourlier-Ageneau  
3 impasse des violettes  
Tel : 09 75 97 20 29

### Chirurgien-dentiste

Dr. Palus  
21 rue Firmin Chappellier  
Tel : 02 38 75 26 43

### Pharmacie

Centre commercial  
Tel : 02 38 75 22 79

### Infirmiers (IDE)

Emmanuel Hardy et Marie Van Boxsom-Abeil  
21 rue Firmin Chappellier  
Tel : 02 45 48 34 10

Nathalie Manso et Lucie Leger  
22 rue de la Métairie  
Tel : 02 38 77 45 04

### Kinésithérapeutes

18 rue Firmin Chappellier  
Tel : 02 38 75 25 08

### Pédicure - podologue

22 rue de la Métairie  
Tel : 06 08 83 35 92

### Réflexologue - hypnose

Emilie Levernier  
22 rue de la Métairie  
Tel : 06 87 05 30 66

### Sophrologie - hypnose

Elise Crosnier  
rue du moulin à eau  
Tel : 06 28 52 01 42

### Psychomotricienne

Gwenaëlle Favier  
7 rue de Verdun  
Tel : 06 74 68 94 25

2<sup>e</sup> ÉDITION

# GRAND NETTOYAGE



SAMEDI 12 JUIN 2021

*Un environnement plus sain pour tous !*

## COLLECTE DES DECHETS

Tous les ans des tonnes de déchets se retrouvent dans la nature : océans, campagnes, forêts et même montagnes... aucun endroit n'est épargné !

Une situation anormale quand on sait le danger que ces détritiques font courir à la biodiversité.

À Boigny, nous avons voulu participer au changement et à la création d'un environnement plus sain.

La collecte des déchets est l'une de nos premières initiatives.

Lors de la précédente édition nous avons ramassé quasiment 200 kg de détritiques dont plus de 70 kg rien que dans la Bionne.

## PARTICIPEZ ET DEVEZ ACTEUR DE VOTRE VILLE

Pour cette seconde édition nous vous attendons plus nombreux et encore plus motivés !

## INSCRIPTIONS & INFORMATIONS

participation.boigny@gmail.com  
02 38 75 21 32

## RENDEZ-VOUS

SAMEDI 12 JUIN 2021  
14H – PLACE DES ÉCOLES

#BOIGNYTRASH